

Avis adopté à la séance plénière du 27 janvier 2021

## Climat, neutralité carbone et justice sociale

### Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

#### Déclaration du groupe CGT-FO

Le groupe FO a, à plusieurs reprises, dénoncé la méthode décidée et employée par le président de la République de recours au tirage au sort de citoyens pour déterminer la politique du gouvernement, niant en cela le rôle des institutions et des assemblées qui sont à même de pratiquer comme elles l'entendent pour voter ou non les textes proposés par l'exécutif.

Nous n'avons pas changé d'avis, et nous rappelons en ce sens notre attachement indéfectible à la démocratie représentative face aux volontés de développement d'une pseudo démocratie participative. Un représentant du peuple, ou des salariés, doit rendre compte devant les électeurs ou devant ses pairs. Un citoyen tiré au sort ne rend compte de ce qu'il défend que devant lui-même, et c'est bien là toutes les limites de l'exercice.

C'est la raison pour laquelle la préconisation 5 qui précise que la concertation sur les plans de mobilité ne peut se réduire au seul recours à des citoyens tirés au sort va dans le bon sens et équilibre ce point vis-à-vis du projet de loi.

Pour le groupe FO, qui ne nie pas les impératifs de prise en compte de l'urgence climatique, il est également primordial que les visions quelque peu idéalistes n'amènent pas à prendre des décisions qui ne tiendraient aucun compte de la situation économique et sociale dans certains secteurs, notamment le transport aérien. En effet, considérer de façon dogmatique que le transport aérien doit être purement et simplement interdit si l'équivalent en transport ferroviaire existe en moins de 2h30 est la négation même de toute notion de progrès dont est capable l'industrie aéronautique et sur laquelle elle investit depuis des années. Pourquoi dans ce cadre ne pas revenir au cheval dans les secteurs où l'automobile n'a pas apporté la preuve de son efficacité ?

Dans ce sens, le groupe FO reconnaît le caractère équilibré et responsable de la préconisation 6.

Le groupe FO ne peut que souscrire également à la préconisation 9 qui suggère de limiter le recours au travail détaché, à la sous-traitance en cascade et qui demande de veiller au statut des emplois créés. Pour FO, la transition énergétique ne peut en aucun cas se traduire par une moindre protection des salariés et un nivellement par le bas des droits des travailleurs. C'est en partie la condition sine qua none pour une acceptation de cette mutation par les citoyens.

S'il est un sujet qui a suscité une certaine dose de circonspection au sein du groupe FO, c'est bien celui de la publicité, car enfin de quoi parle-t-on ?

Nous voulons bien croire qu'une forme de poésie collective a plané sur la convention citoyenne sur le climat pendant quelque temps, mais de là à ce que cela figure dans le projet de loi, il y a un fossé que l'exécutif a cru bon de franchir. Dans le même ordre d'idée, quelle est cette mode qui consiste à considérer les SUV comme véhicules à désigner à la vindicte populaire comme extrêmement polluants ? Là encore, il s'agit d'une certaine vision de la réalité qui nie les efforts de l'industrie en la matière, certains SUV produits aujourd'hui pesant moins lourds et émettant moins de gaz à effet de serre que d'autres véhicules classés comme citadins.

Attention là aussi à ce que l'écologie ne soit pas vécue comme un prétexte à plus de taxes, à moins de liberté, à un retour en arrière inéluctable. Ce serait le plus mauvais service à lui rendre.

En ce qui concerne la préconisation 29 qui approuve l'élargissement des missions prévu en matière de transition écologique du CSE, le groupe FO rappelle que le rôle premier de l'organisation syndicale et des représentants des personnels est et doit rester la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. Elargir le rôle des membres des CSE dans le domaine de la transition écologique ne doit pas les amener à co-décider des mesures qui ne relèvent pas de leur responsabilité. Recommander qu'ils soient en capacité d'exercer leur mission dans ce cadre est donc le minimum.

Enfin, il convient de noter que l'avis présenté ce jour apporte un éclairage plus équilibré et une vision prenant en compte la diversité de notre assemblée, a contrario d'un projet de loi bâti à partir d'une conception de la démocratie discutable et sujette à caution. Le groupe FO défend une écologie inclusive et non punitive. Dans ce contexte, il a voté pour l'avis.